



# Premier tour de l'élection du procureur général

## 29 mars 2026

### IMPORTANT

Les informations figurant aux pages 10 et 11 peuvent être actualisées.

Les coordonnées du service des votations et élections sont disponibles en page 12 pour tout renseignement complémentaire concernant votre matériel de vote.

Nous vous invitons également à les consulter à l'adresse:

<https://www.ge.ch/elections/20260329/>



## L'objet de l'élection

L'élection porte sur le poste de procureur général, pour une période de 6 ans (2026-2032).

Le procureur général organise et dirige le Ministère public, qui, en tant qu'autorité de poursuite pénale, est chargé de conduire l'enquête préliminaire et de superviser l'action de la police, puis de soutenir l'accusation lors du procès. Le procureur général définit la politique de poursuite des infractions pénales et est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il veille à ce que les magistrats et magistrats du Ministère public remplissent leur charge avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité.

Le procureur général préside la commission de gestion chargée d'organiser et de gérer le pouvoir judiciaire, en alternance avec la ou le président de la Cour de justice. A ce titre, il représente le pouvoir judiciaire dans ses rapports avec les pouvoirs exécutif et législatif. Il est enfin membre de droit du conseil supérieur de la magistrature et de la conférence des présidents de juridiction.

## Le pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire, troisième pouvoir de l'Etat, réunit l'ensemble des autorités chargées de rendre la justice à Genève. Il comprend 9 juridictions réparties en 3 filières, civile, pénale et administrative.

Les juridictions civiles tranchent les litiges entre personnes physiques ou morales découlant de leurs rapports de droit privé.  
Les juridictions pénales poursuivent et jugent les personnes prévenues d'avoir commis une infraction (crime, délit et contravention).  
Les juridictions de droit public statuent principalement sur les recours des particuliers contre les décisions de l'administration et des assurances sociales.

La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire est un principe fondamental de l'Etat de droit, rappelé dans la constitution genevoise (art. 2, al. 2).

Le pouvoir judiciaire est autonome dans la gestion des ressources mises à sa disposition, il dispose d'organes de gouvernance et de surveillance.



# Les modalités de vote

## Qui peut voter ?

Pour participer à cette élection, je dois être une personne de nationalité suisse, âgée d'au moins 18 ans et domiciliée dans le canton de Genève ou inscrite sur les listes électorales genevoises auprès d'une représentation suisse à l'étranger (ambassade ou consulat). Si je n'ai pas reçu de matériel de vote mais que je pense remplir les conditions pour voter, je peux m'informer auprès du service des votations et élections au **+41 (0) 22 546 52 00**.

## Mon vote est individuel

Je remplis **personnellement** ma carte de vote et mon bulletin de vote. Je peux choisir librement la personne candidate pour laquelle je souhaite voter. Personne n'a le droit de me forcer à voter d'une manière ou d'une autre, d'exiger de contrôler mon vote ou que je lui remette mon matériel de vote.

**Si je ne souhaite pas voter, je déchire mon matériel de vote avant de le jeter.**

## Election au système majoritaire

Pour être élue au premier tour, une personne candidate doit recueillir la **majorité absolue** des bulletins valables, y compris les bulletins blancs (50% + 1 voix). Si le siège n'est pas repourvu, un second tour de scrutin est d'ores et déjà fixé au 3 mai 2026.

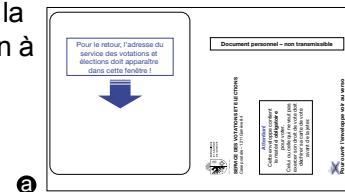
Au second tour, seule la **majorité relative** est nécessaire. Les bulletins blancs ne sont pas pris en considération. La personne candidate ayant recueilli le plus de voix sera élue.

# Mon matériel de vote

## a. Enveloppe blanche de transmission

Elle me permettra de renvoyer mon matériel de vote dûment rempli au plus tard 3 jours avant la date du scrutin (jeudi 26 mars 2026 – attention à l'heure de levée du courrier).

Je peux également la déposer directement au service des votations et élections (rue des Mouettes 13, 1227 Les Acacias) jusqu'au **samedi 28 mars 2026 à 12h00**.



## b. Carte de vote

### Vote par correspondance et au local de vote

Elle certifie que j'ai bien le droit de participer à cette élection.

Je dois la compléter **personnellement** en indiquant ma date de naissance complète et en la signant.



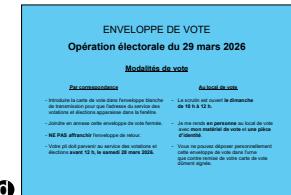
## c. Bulletin de vote

J'ajoute à la main une croix dans la case en regard de la personne candidate choisie.



## d. Enveloppe de vote

J'insère mon bulletin de vote officiel de couleur blanche dans l'enveloppe de vote de couleur bleue.



# Comment exprimer mon choix?



Pour le poste de procureur général, je ne coche qu'une seule case au maximum.

Je peux voter « blanc » pour cette élection.

Pour cela, je ne coche aucune case sur le bulletin de vote.

Au premier tour, mon vote comptera dans le calcul du taux de participation et du nombre de suffrages requis pour atteindre la majorité absolue.

Pour corriger, je remplis entièrement la case erronée au stylo pour l'annuler, comme ceci ■

# Comment voter?

## 1. Je vote par correspondance



1. Je complète ma carte de vote b.

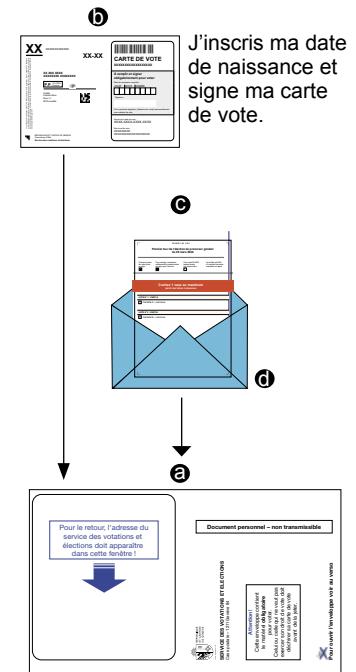


2. J'insère mon bulletin de vote officiel de couleur blanche c dans l'enveloppe de vote de couleur bleue d; je ferme mon enveloppe de vote en collant le rabat.



3. Je glisse ma carte de vote et l'enveloppe de vote de couleur bleue, dans l'enveloppe de transmission e, que je poste sans l'affranchir si elle est postée en Suisse.

En revanche, les personnes de nationalité suisse domiciliées à l'étranger doivent l'affranchir, même si elle est postée en Suisse.



# Pour que mon vote soit valable

- Seul le bulletin de vote officiel fourni peut être utilisé; une photocopie n'est pas acceptée.
- Je dois remplir personnellement mon bulletin de vote.
- Mon bulletin de vote doit exprimer clairement et distinctement ma volonté.
- Mon bulletin de vote ne doit pas contenir de remarques ni de signes.
- Mon bulletin de vote ne doit pas être signé ni permettre de m'identifier.

## 2. Je vote au local de vote

Je me rends en personne au local de vote de ma commune ou de mon arrondissement électoral, le dimanche 29 mars 2026 entre 10h00 et 12h00, avec mon matériel électoral et une pièce d'identité.

Les adresses des locaux de vote se trouvent aux pages 10 et 11 de la présente notice explicative.

Je ne peux voter qu'au local de vote de l'arrondissement électoral de mon domicile politique, qui figure sur ma carte de vote.

## Adresses des locaux de vote

### Ville de Genève

21-01	Cité-Rive	Collège Calvin, entrée rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Ecole primaire de Pâquis-Centre, rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Ecole du Seujet, quai du Seujet 8
21-04	Prairie-Délices	Collège Voltaire, rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Ecole primaire des Eaux-Vives, rue des Eaux-Vives 84
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Ecole de Roches, chemin de-Roches 21
21-07	Florissant-Malagnou	Ecole primaire des Contamines, rue Michel-Chauvet 22 / rue Crespin
21-08	Cluse-Roseraie	Ecole primaire de la Roseraie, rue des Peupliers 15
21-09	Acacias	Ecole primaire Hugo-de-Senger, rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Ecole primaire du Mail, rue du Village-Suisse 5
21-11	Servette-Grand-Pré	Ecole primaire Geisendorf central, rue de Lyon 56 / rue Faller
21-12	Prieuré-Sécheron	Ecole primaire de Sécheron, avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Ecole primaire de Saint-Jean, rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Ecole primaire des Crêts, chemin Colladon 1
21-15	Cropettes-Vidollet	Ecole primaire des Cropettes, Pavillon Doré, rue Baulacre 8
21-16	Vieusseux	Ecole des Franchises, route des Franchises 54
21-17	Champel	Ecole primaire des Crêts-de-Champel, chemin des Crêts-de-Champel 40-42

### Communes

01	Aire-la-Ville	Salle du Conseil municipal, rue du Vieux-Four 52
02	Anières	Mairie, route de la Côte d'Or 1
03	Avully	Mairie, chemin des Tanquons 40
04	Avusy	Salle communale de Sézegnin, route du Creux-du-Loup 44
05	Bardonnex	Ecole de Compesières, salle polyvalente, route de Cugny 95
06	Bellevue	Annexe mairie, Parc des Aiglettes 2
07	Bernex	Rue de Bernex 313
08	Carouge	Boulevard des Promenades 24
09	Cartigny	Rue du Pré-de-la-Reine 7
10	Céligny	Salle communale, route des Coudres 2
11	Chancy	Ecole, chemin de la Ruette 10

12-01	Chêne-Bougeries-Centre	Route de Chêne 149
12-02	Conches	Chemin de la Colombe 7
13	Chêne-Bourg	Avenue François-Adolphe-Grison 1
14	Choulex	Salle communale, chemin des Briffods 6
15	Collex-Bossy	Route de Collex 197
16	Collonge-Bellerive	Ecole élémentaire de Collonge, route d'Hermance 110
17	Cologny	Salle communale, chemin de la Mairie 17
18	Confignon	Chemin de Sous-le-Clos 32
19	Corsier	Rez-de-chaussée du pavillon scolaire, route de Corsier 20
20	Dardagny	Ecole communale de La Plaine, route de La-Plaine 79
22	Genthod	Centre communal, chemin de la Pralay 4
23	Grand-Saconnex	Ferme Sarasin (restaurant scolaire), chemin Edouard-Sarasin 47
24	Gy	Salle GYVI, route de Gy 115
25	Hermance	Ecole, chemin des Glerrets 14
26	Jussy	Mairie, route de Jussy 312
27	Laconnex	Mairie, rue de la Maison-Forte 11
28-01	Grand-Lancy	Avenue des Communes-Réunies 60
28-02	Petit-Lancy	Avenue Louis-Bertrand 5-7
29	Meinier	Route de La-Repentance 86
30	Meyrin	Avenue de Feuillasse 25
31	Onex	Rue des Bossoms 7
32	Perly-Certoux	Mairie, route de Certoux 51
33	Plan-les-Ouates	Route des Chevaliers-de-Malte 3
34	Pregny-Chambésy	Buvette de la salle communale, chemin de Valérie 18
35	Presinge	Mairie, route de Presinge 116
36	Puplinge	Salle communale, rue de Graman 66
37	Russin	Mairie, place du Mandement 1
38	Satigny	Salle annexe à la salle communale, rampe de Chouilly 17
39	Soral	Chemin du Creux-de-Boisset 23
40	Thônex	Ecole Marcellly, chemin de Marcellly 10
41	Troinex	Ecole de Troinex, chemin Emile-Dusonchet 2
42	Vandoeuvres	Salle communale, route de Meinier 26
43-01	Vernier village	Route de Vernier 200
43-02	Châtelaine	Avenue de Châtelaine 84
43-03	Aïre-Le Lignon	Chemin du Grand-Champ 11
43-04	Les Avanchets	Rue du Grand-Bay 13
44	Versoix	Route de Saint-Loup 10
45	Veyrier	Route de Veyrier 208
46	Suissets de l'étranger	Rue des Mouettes 13

# A votre service

Je peux m'adresser au service des votations et élections, qui me renseignera volontiers sur la manière de procéder si j'ai:

- **reçu un matériel de vote incomplet;**
- **perdu ma carte de vote;**
- **mal rempli ou si je n'arrive pas à corriger mon bulletin de vote.**

**E-mail [elections-votations@etat.ge.ch](mailto:elections-votations@etat.ge.ch) Tél. 022 546 52 00**

- **du mardi 10 mars 2026 au vendredi 27 mars 2026;**
- **le samedi 28 mars 2026 de 8h00 à 12h00;**
- **le dimanche 29 mars 2026 de 10h00 à 12h00.**

**Mon enveloppe blanche de transmission doit contenir:**

- 1 carte de vote;
- 1 bulletin de vote de couleur blanche;
- 1 enveloppe de vote de couleur bleue au format C5;
- la présente notice explicative.

Je peux consulter par ailleurs le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse: <https://www.ge.ch/elections/20260329/>

## Sanctions pénales

Est possible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (CP; RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (LEDP; rs/GE A 5 05), quiconque notamment:

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'une autre électrice ou d'un autre électeur;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale;
- reproduit sans droit ou contrefait un bulletin;
- détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat

Service des votations et élections

Rue des Mouettes 13 - Case postale 1555

1211 Genève 26

[www.ge.ch/elections](https://www.ge.ch/elections)

Papier recyclé

Photos: © Chancellerie d'Etat (Olivia Nemeth)

Design graphique: Olivia Nemeth, HEAD – Genève